

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1098 Personnel Contractuel

n° 1098

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 novembre 1951

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro

1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de six mois, pour en jouir à Madagascar, est accordé à M. Ravelcary (Justin), secrétaire dactylographe contractuel en service au Cercle de Djibouti. Une réquisition de passage Djibouti-Tamatave (par voie maritime) et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe IV.